

DOMINIQUE NEUMAN

AVOCAT

1535, RUE SHERBROOKE OUEST
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7
TÉL. 514 849 4007
TÉLÉCOPIE 514 849 2195
COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 25 septembre 2007

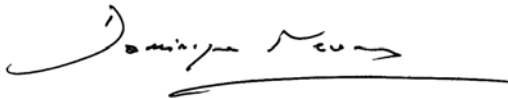
M^e Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
800 Place Victoria
Bureau 255
Montréal (Qué.)
H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-3644-2007.
Cause tarifaire 2008-2009 d'Hydro-Québec Distribution.
Demande de renseignements no. 1 à Hydro-Québec Distribution de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*.

Chère Consœur,

Il nous fait plaisir de déposer ci-après la demande de renseignements no. 1 à Hydro-Québec Distribution de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* au présent dossier.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.



Dominique Neuman, LL.B.
Procureur de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*

c.c. La demanderesse et les intervenants

**RÉGIE DE L'ÉNERGIE
DOSSIER R-3644-2007**

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS NO. 1
À HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION**

**PAR
STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES (S.É.)
L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE
(AQLPA)**

**1. CONTEXTE, OBJECTIFS ET ORIENTATIONS DE LA DEMANDE TARIFAIRE DU
DISTRIBUTEUR 2008-2009**

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1

Référence : Dossier R-3644-2007, Pièce B-1, HQD-1, Document 1 page 7, tableau 1, ligne achats d'électricité.

Demande :

a) Veuillez expliquer l'écart entre les achats d'électricité approuvés dans la décision D-2007-12 de 4894 M\$ et ceux de l'année de base 2007 de 5002 M\$.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-2

Référence : Dossier R-3644-2007, Pièce B-1, HQD-1, Document 1, page 12, tableau 2, colonne D-2007-12.

Demande :

a) Veuillez fournir les valeurs réelles de 2007 des indicateurs d'efficacité du Distributeur

2. PRÉVISION DE LA DEMANDE

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-3

Référence : Dossier R-3644-2007, Pièce B-1, HQD-2, Document 1, tableau 1 (page 5), tableau 2 (page 6) et tableau 3 (page 10).

Demande :

a) Veuillez fournir l'équivalent de ces trois tableaux par secteur de consommation, soit domestique et agricole, général et institutionnel, petit industriel, grande industrie et autres.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-4

Référence : Dossier R-3644-2007, Pièce B-1, HQD-2, Document 1, tableau 1 (page 5), tableau 2 (page 6) et tableau 3 (page 10).

Demande :

a) Veuillez fournir la mise à jour la plus récente de vos prévisions de la demande de 2007 (en spécifiant la date de cette mise à jour) selon le format de chacun des tableaux 1, 2 et 3 de la pièce HQD-2, Document 1 et selon le format du tableau que vous avez fourni en réponse à la question précédente. Veuillez y joindre les hypothèses retenues.

b) Quel serait l'impact sur le compte de *pass on* d'approvisionnement si la prévision décrite en (a) était utilisée pour calculer le *pass on* de 2007 qui sera récupéré en 2008, toutes choses étant égales par ailleurs ?

c) Veuillez fournir la mise à jour la plus récente de vos prévisions de la demande de 2008 (en spécifiant la date de cette mise à jour) selon le format de chacun des tableaux 1, 2 et 3 de la pièce HQD-2, Document 1 et selon le format du tableau que vous avez fourni en réponse à la question précédente. Veuillez y joindre les hypothèses retenues.

d) Quel serait l'impact sur le compte de *pass on* d'approvisionnement de 2008 si la prévision décrite en (c) se réalisait, toutes choses étant égales par ailleurs ?

e) Au dossier R-3610-2006, à la décision D-2007-12, pp. 14 et suivantes, la Régie a estimé qu'il existait des circonstances exceptionnelles justifiant de tenir compte de 9 mois réels et 3 mois prévisionnels (au lieu de 4 mois réels et 8 mois prévisionnels), aux fins du calcul du *pass on* d'approvisionnement de l'année en cours qui est récupéré durant l'année témoin. Êtes-vous d'opinion que de telles circonstances exceptionnelles existent cette année au présent dossier ? Veuillez expliquer.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-5

Référence : Dossier R-3644-2007, Pièce B-1, HQD-2, Document 1, page 8, lignes 16 à 18.

Demande

a) Anticipez-vous que l'Alcan aura besoin d'une quantité additionnelle d'électricité en 2008 à cause de la faible hydraulicité de 2007 ? Si oui, quelles quantités (additionnelle et totale) de GWh prévoyez-vous pour 2008 ?

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-6

Référence : Dossier R-3644-2007, Pièce B-1, HQD-2, Document 1, page 8, ligne 25.

Demande

a) Comment vous assurez-vous que les ventes de la journée supplémentaire en 2008 sont vraiment comptabilisées en 2008 ?

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-7

Référence : Dossier R-3644-2007, Pièce B-1, HQD-2, Document 1, page 9, lignes 11 à 14.

Demande

a) Vous anticipez un retour à une hydraulicité normale pour l'Alcan en 2008. N'y a-t-il pas un phénomène d'autocorrélation de l'ordre de 40 % dans le retour à la normale de l'hydraulicité ?

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-8

Référence : Dossier R-3644-2007, Pièce B-1, HQD-2, Document 1, pages 17 à 21.

Demande

a) Veuillez fournir les nouvelles valeurs normales des degrés-jours de chauffe (base 15 C) compatibles avec la nouvelle normale climatique pour les années 2007 et 2008.

3. APPROVISIONNEMENTS

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-9

Référence : Dossier R-3644-2007, Pièce B-1, HQD-2, Document 2, page 6, lignes 10 et 11.

Demande

a) La probabilité de 3,3 % d'avoir une climatologie plus chaude que celle de 2006 est-elle compatible avec la nouvelle normale climatique proposée dans HQD-2 Document 1 ?

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-10

Référence : Dossier R-3644-2007, Pièce B-1, HQD-2, Document 2, page 8 (tableau 1), page 9 (tableau 2) .

Demande

a) Quel est le prix moyen brut que le Distributeur a obtenu pour la revente d'énergie en 2006 (en confirmant le volume total de l'énergie ainsi revendue) ?

b) Veuillez indiquer les coûts occasionnés par cette revente (Transport d'électricité, frais de courtage, etc.).

c) Quels ont été les courtiers mandatés par le Distributeur en 2006 pour cette revente, et pour quels volumes chacun.

d) Veuillez décrire la stratégie de revente employée en 2006, et les volumes dans chaque cas.

e) Hydro-Québec Distribution, aux fins de cette revente en 2006, a-t-elle eu recours à du stockage d'énergie chez Hydro-Québec Production au ailleurs ? Veuillez élaborer.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-11

Référence : Dossier R-3644-2007, Pièce B-1, HQD-2, Document 2, page 14, tableau 4 et page 15, tableau 5.

Demande

a) Quel est le prix moyen que le Distributeur prévoyait pour la revente d'énergie en 2007 dans la cause R-3610-2006 ?

- b)** Quel est le prix moyen brut que le Distributeur prévoit obtenir pour la revente d'énergie en 2007 (en confirmant le volume total de l'énergie ainsi revendue) ?
- c)** Veuillez indiquer les coûts prévus en 2007 et occasionnés par cette revente (Transport d'électricité, frais de courtage, etc.).
- d)** Quels ont été les courtiers mandatés par le Distributeur en 2007 pour cette revente, et pour quels volumes chacun.
- e)** Veuillez élaborer quant aux réservations de capacité de transport effectuées tant au Québec que dans les marchés extérieurs, à l'occasion de cette revente et sur le reproche fait par certains concurrents quant à la déloyauté de certaines pratiques.
- f)** Hydro-Québec Distribution, aux fins de cette revente en 2007, a-t-elle eu recours (ou prévoit-elle avoir recours) à du stockage d'énergie chez Hydro-Québec Production au ailleurs ? Veuillez élaborer.
- g)** Une partie de la revente de 2007 a-t-elle été faite à Hydro-Québec Production ? Veuillez élaborer quant aux périodes, volumes et prix.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-12

Référence : Dossier R-3644-2007, Pièce B-1, HQD-2, Document 2, pages 20-21.

Demande

- a)** Hydro-Québec Distribution envisage-t-elle de demander à la Régie de l'énergie de suspendre pour une certaine période en 2008 un ou plusieurs de ses contrats d'approvisionnement en électricité ?
- b)** Hydro-Québec Distribution exclut-elle d'emblée l'option décrite en (a) ?
- c)** Quelles modifications à sa stratégie de revente Hydro-Québec Distribution envisage-t-elle pour 2008 ?

4. COÛT DU SERVICE DE TRANSPORT

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-13

Référence : Dossier R-3644-2007, Pièce B-1, HQD-04, Document 3, page 8, lignes 18 à 21.

Demandes :

a) Veuillez déposer un tableau prévisionnel des ventes, revenus, charges et hausses tarifaires prévues (selon la stratégie que vous proposez pour récupérer le compte reporté de transport), le tout selon le même modèle que le tableau qui a été déposé au dossier R-3579-2005, Pièce B-50, HQD-15, Document 3.3, avec les modifications suivantes :

- Veuillez garder les colonnes 2006 et 2007 mais ajoutez 2 colonnes pour 2015 et 2016.
- A l'item "Service de transport", veuillez ajouter une ligne supplémentaire "Frais reporté 2007" ainsi qu'une autre ligne pour toute autre année pour laquelle vous prévoyez reporter des charges de transport.
- Veuillez ajouter une ligne à la fin du tableau totalisant le revenu requis annuel.
- Veuillez ajouter une ligne spécifiant les revenus totaux prévus avant la hausse (sur la base des tarifs de la colonne précédente).

b) L'an dernier, au dossier R-3610-2007, nous vous avons posé une question similaire à (a) mais votre réponse ne comportait pas tous les éléments requis du tableau, lesquels nous avons été donc contraints de reconstituer à l'aide d'hypothèses. Nous vous demandons donc de vous assurer que votre réponse en (a) comporte bien tous les éléments requis et, à défaut, les fournir ici.

c) Veuillez spécifier, pour chacune des années visées au tableau en (a), les frais d'intérêts déjà accumulés résultant du report des frais de transport, ainsi que tous nouveaux frais d'intérêt annuel en résultant. Veuillez, dans votre réponse, tenir compte à la fois des intérêts qui sont versés au CFR et ceux qui s'ajoutent aux coûts du Distributeur hors du CFR en raison de ce report. Le but de la précision que nous vous demandons ici est de nous assurer que l'information soit fournie sur la totalité des frais d'intérêt résultant du CFR. L'an dernier, l'information que vous aviez fournie à ce sujet était parcellaire et nous avons dû la reconstituer.

d) Veuillez déposer un tableau du calcul détaillé des intérêts du CFR de transport selon le modèle du tableau R-5.2-2 de la pièce R-3610-2006, B-10, HQD-16, Doc 2, en couvrant toutes les années jusqu'à la liquidation complète du CFR.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-14

Référence : Dossier R-3644-2007, Pièce B-1, HQD-04, Document 3, page 8, lignes 18 à 21.

Demandes :

a), b), c) et d) Mêmes quatre sous-questions qu'à la question précédente dans le scénario où les frais reportés de transport seraient récupérés sur 2 ans au lieu de trois.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-15

Référence : Dossier R-3644-2007, Pièce B-1, HQD-04, Document 3, page 8, lignes 18 à 21.

Demandes :

a), b), c) et d) Mêmes quatre sous-questions qu'aux deux questions précédentes dans le scénario où les frais reportés de transport seraient récupérés totalement en 2008.

5. ACHATS D'ÉLECTRICITÉ

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-16

Référence : Dossier R-3644-2007, Pièce B-1, HQD-7, Document 7, page 7, section 2.2, lignes 1-16.

Demandes :

a) Veuillez déposer un tableau indiquant, pour chaque contrat d'approvisionnement postpatrimonial à long terme, a) les volumes achetés, b) le coût total, c) le coût par kWh. Veuillez ajouter aussi à ce tableau une ligne présentant globalement les contrats d'achats postpatrimoniaux à court terme. Enfin, veuillez ajouter une ligne pour la revente. Le tout, pour les années 2004, 2005, 2006, 2007 (en spécifiant le nombre de mois réels et le nombre de mois prévisionnels) et 2008 (prévisionnel).

b) Compte tenu des paramètres économiques aujourd'hui connus, veuillez indiquer votre estimation du coût moyen par kWh durant la durée du contrat (en dollars de 2008) de chacun des contrats d'approvisionnement postpatrimonial à long terme de HQD (HQP, TCE, éoliens, biomasse, cogénération) sans y soustraire les bénéfices de la revente). Dans le cas de chacun des contrats éoliens, veuillez distinguer a) le coût de l'électricité, b) l'impact sur le coût de transport et c) le coût d'équilibrage.

c) Veuillez indiquer la date d'entrée en service opérationnelle réelle (ou la date prévue mise à jour) de chacun des contrats énumérés à la sous-question (b) qui précède. Veuillez de même indiquer la durée de service prévue à partir de cette date d'entrée en service.

d) Quelles sont les intentions d'HQD quant à la suite éventuelle de ses approvisionnements en électricité par cogénération dans le cadre de la phase 1 (outre le contrat Tembec) et aux phases ultérieures du décret de cogénération ? Veuillez spécifier les volumes et échéanciers prévus.

6. CONTEXTE ET STRATÉGIE TARIFAIRE

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-17

Référence : Dossier R-3644-2007, Pièce B-1, HQD-12, Document 1, page 7, lignes 20 à 23 et page 8, ligne 1.

Demandes :

- a)** Quelle est l'année sur laquelle l'interfinancement serait fixé ?
- b)** Quels seraient pour cette année particulière les revenus prévus et requis par catégorie de consommateur ?

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-18

Références :

- i) Dossier R-3644-2007, Pièce B-1, HQD-12, Document 1, page 20, tableau 5.
- ii) Dossier R-3610-2006, HQD-12, Document 1, page 22, tableau 5.

Demande :

- a)** Veuillez expliquer la baisse des abonnements domestiques enregistrées entre 2005-2006 (2 677 571) et 2006-2007 (2 645 083), soit 32 488 de moins ?

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-19

Référence : Dossier R-3644-2007, Pièce B-1, HQD-12, Document 1, page 23, tableau 9.

Demande :

a) Compte tenu d'un réchauffement climatique plus important dans les régions nordiques, le Distributeur vérifie-t-il chaque année que les zones où la température de transfert est de moins 15° C doivent bien demeurer dans cette catégorie ? Décrivez votre processus de vérification et ajustement éventuel.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-20

Référence : Dossier R-3644-2007, Pièce B-1, HQD-12, Document 1, page 38, tableau 25, colonne multilogement.

Demande :

a) Veuillez confirmer que le client multilogement est au tarif DM et précisez le nombre de logements de l'immeuble.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-21

Référence : Dossier R-3644-2007, Pièce B-1, HQD-12, Document 1, page 39, tableau 26.

Demande :

a) Avez-vous tenté de faire une répartition géographique des déciles utilisés, par exemple grands centres urbains, villes moyennes, et petites et communautés rurales ? Précisez et fournissez cette répartition le cas échéant.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-22

Référence : Dossier R-3644-2007, Pièce B-1, HQD-12, Document 1 page 47, note à la figure 3.

Demande :

a) Considérez-vous que les taux d'efficacité des appareils de chauffage au mazout et au gaz naturel devrait en moyenne être supérieurs à 70 % depuis le temps où des appareils à haute efficacité sont disponibles ?

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-23

Référence : Dossier R-3644-2007, Pièce B-1, HQD-12, Document 1, page 48, tableau 34.

Demandes :

- a) Veuillez fournir les degrés jours mensuels qui servent à déterminer les moyennes pondérées par les degré-jours de chauffage.
- b) S'agit-il des degrés-jours réels ou normaux ?
- c) Quelle base utilisez vous ?

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-24

Référence : Dossier R-3644-2007, Pièce B-1, HQD-12, Document 1 page 57, tableau 39.

Demande :

- a) Pourquoi assimilez-vous l'éclairage public au tarif résidentiel plutôt qu'aux tarifs généraux lorsqu'il s'agit de l'échelle de rabais ?

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-25

Référence : Dossier R-3644-2007, Pièce B-1, HQD-12, Document 1 page 59, lignes 14 à 17.

Demande :

- a) Faut-il comprendre que même si un client demande moins de 50 MW, il pourrait ne pas être éligible au tarif L, si son projet n'est pas créateur d'emploi et de richesse ?
- b) À ce moment là, serait-il éligible au tarif M ?
- c) Ou faut-il plutôt comprendre qu'un client qui demande plus de 50 MW ne serait accepté par le gouvernement que si son projet crée de l'emploi et de la richesse ?

7. CADRE DE RÉFORME DES TARIFS

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-26

Référence : Dossier R-3644-2007, Pièce B-1, HQD-12, Document 2, page 12, lignes 13 à 16.

Demande :

- a) Avec les tarifs présentement en vigueur, à quel montant le Distributeur évalue-t-il ses pertes annuelles si un consommateur ajoute 13 000 kWh de chauffage à sa demande ?

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-27

Référence : Dossier R-3644-2007, Pièce B-1, HQD-12, Document 2, compteurs avancés.

Demande :

- a) Quelle est la durée de vie des compteurs ordinaires et quelle est la durée de vie des compteurs avancés ?

8. RÉFORME DES TARIFS GÉNÉRAUX

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-28

Référence : Dossier R-3644-2007, Pièce B-1, HQD-12, Document 4, page 7, lignes 19 et 20, page 8, tableau 1.

Demande :

- a) Le texte de la page 7 mentionne un facteur d'utilisation de 42 % et le tableau est à propos d'un facteur d'utilisation médian de 42 %. Quelle différence doit-on comprendre entre ces termes ?

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-29

Référence : Dossier R-3644-2007, Pièce B-1, HQD-12, Document 4, page 27, lignes 4 à 6.

Demande :

- a) Le Distributeur peut-il quantifier un scénario sur 5 ans qui ferait passer la deuxième tranche du tarif M à égalité avec la première tranche ? Si oui, veuillez présenter ce scénario.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-30

Référence : Dossier R-3644-2007, Pièce B-1, HQD-12, Document 4, page 42, lignes 3 à 5

Demande :

- a) Quels seraient les prix équivalents du Distributeur si celui-ci adoptait le tarif à palier de BC Hydro ?

9. PROPOSITION RELATIVE À LA TARIFICATION HORO-SAISONNIÈRE

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-31

Référence : Dossier R-3644-2007, Pièce B-1, HQD-12, Document 5, page 15, lignes 8 à 10.

Demande :

- a) Est-ce que le gain annuel de 200 \$ tient compte des coûts du combustible ?

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-32

Référence : Dossier R-3644-2007, Pièce B-1, HQD-12, Document 5, page 39, tableau 12 et page 27, tableau 9.

Demande :

- a) Le coût annuel de la redevance d'au moins 60 \$ n'est-il pas élevé par rapport aux gains envisageables par la clientèle ?

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-33

Référence : Dossier R-3644-2007, Pièce B-1, HQD-12, Document 5, page 46, lignes 17 à 22.

Demande :

- a) Outre les gains provenant du déplacement de leur demande d'électricité, le Distributeur envisage-t-il une rémunération supplémentaire pour les clients participants ou encore pour ceux des groupes de contrôle ?

10. STRATÉGIE CLIENTÈLE À FAIBLE REVENUS

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-34

Référence : Dossier R-3644-2007, Pièce B-1, HQD-14, Document 2, lignes 10 et 11.

Demande :

- a) Que signifie la phrase suivante : *9. établir une structure de références aux organismes communautaires et étatiques pour cas humanitaires ?*

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-35

Référence : Dossier R-3644-2007, Pièce B-1, HQD-14, Document 2, page 14, lignes 25 et 26.

Demande :

- a) Qu'est ce que signifie l'expression coût complet dans la phrase suivante *15. élaborer un programme intégré de rénovation éconergétique à coût complet ?*

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-36

Référence : Dossier R-3644-2007, Pièce B-1, HQD-14, Document 2, page 15, lignes 9 et 10.

Demande :

- a) Quels sont les autres frais dont il est question ici ?

10. PLAN GLOBAL EN EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE-BUDGET 2008

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-37

Référence : Dossier R-3644-2007, Pièce B-1, HQD-14, Document 3, page 10, tableau 2.1.

Demande :

- a) Est qu'il existe une explication au fait que les programmes conjoints avec l'AEÉ ont eu une moins bonne performance en 2006 que ceux propre au Distributeur?

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-38

Référence : Dossier R-3644-2007, Pièce B-1, HQD-14, Document 3, page 18, lignes 10 à 13 et 17 à 19.

Demande :

a) Comment le Distributeur explique-t-il la détérioration de 6,8 à 6,6, entre 2005 et 2006, de l'indice de satisfaction des clients du marché Affaires à son égard ? C'est un contraste avec la satisfaction des clients du Marché grandes entreprises qui passe de 8,8 en 2005 à 9,0 en 2006.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-39

Référence : Dossier R-3644-2007, Pièce B-1, HQD-14, Document 3, page 31, ligne 22.

Demande :

a) L'an dernier le retard de l'adoption de la nouvelle réglementation était de 6 mois. Cette année, il est de deux ans. Comment le Distributeur s'assure-t-il qu'il n'y aura pas d'autres retards ?

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-40

Référence : Dossier R-3644-2007, Pièce B-1, HQD-14, Document 3, page 35, lignes 8 et 9.

Demande :

a) Veuillez fournir les surcoûts du programme Novoclimat mis à jour par l'AEÉ et la Société d'habitation du Québec (SHQ).

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-41

Référence : Dossier R-3644-2007, Pièce B-1, HQD-14, Document 3, page 48, lignes 10 à 12.

Demande :

a) Est-ce que la Coalition canadienne de l'énergie géothermique a déjà certifié des systèmes géothermiques ? Sinon quand sera-t-elle en mesure de le faire ?

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-42

Référence : Dossier R-3644-2007, Pièce B-1, HQD-14, Document 3, page 53, lignes 18 à 23.

Demande :

a) Qu'arrivera-il si l'entrée en vigueur de la nouvelle norme du ministère des transports est reportée, après le 1er mars 2008, ce qui semble fréquent dans l'adoption de nouvelles normes (bâtiments, chauffe-eau)? -

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-43

Référence : Dossier R-3644-2007, Pièce B-1, HQD-14, Document 3, page 53, lignes 18 à 23.

Demande :

a) Qu'arrivera-il si l'entrée en vigueur de la nouvelle norme du ministère des transports est reportée, après le 1er mars 2008, ce qui semble fréquent dans l'adoption de nouvelles normes (bâtiments, chauffe-eau)?
